



CENTRE DE RECHERCHE EN LITTÉRATURE COMPARÉE

EA 4510

Guide des doctorants du CRLC

Édité le 1^{er} Novembre 2013

<http://www.crlc.paris-sorbonne.fr>

**Directrice :
Véronique Gély**



SOMMAIRE

Contacts	3
Quelques repères	5
La maison de la recherche L'école doctorale L'équipe d'accueil Quelques institutions importantes	
Le CRLC, cadre scientifique de votre recherche	7
Présentation du CRLC Organigramme de la recherche au CRLC pendant le prochain plan Programme scientifique du CRLC pendant le prochain plan La bibliothèque du CRLC La revue du CRLC : Comparatismes en Sorbonne	
Un cadre administratif et financier pour votre recherche	13
Les publications Les missions L'organisation de manifestations scientifiques : séminaires de doctorants, journées d'étude ou colloques	
Annexe 1 : Partir en mission	17
Annexe 2 : Organiser un colloque	18

Contacts

Centre de Recherche en Littérature Comparée (CRLC, EA 4510)

Maison de la Recherche de l'Université Paris-Sorbonne
bureau 410, 28, rue Serpente, 75006 Paris
Tél 01 53 10 58 64
<http://www.crlc.paris-sorbonne.fr>

Représentants des doctorants (2012-2014)

Mélanie ADDA
melanie.adda@gmail.com

Thibaut CASAGRANDE
thibaut.casagrande@gmail.com

Directrice

Véronique GELY
Professeur de littérature comparée à l'Université Paris-Sorbonne
Maison de la Recherche de l'Université Paris-Sorbonne
bureau 410, 28, rue Serpente, 75006 Paris
courriel : veronique.gely@orange.fr

Directeur-adjoint

Jean-Yves MASSON
Professeur de littérature comparée à l'Université Paris-Sorbonne
Maison de la Recherche de l'Université Paris-Sorbonne
bureau 410, 28, rue Serpente, 75006 Paris
courriel: massonjeanyves@gmail.com

Secrétaire (responsable administratif)

Jean-Marie HOUDAYER
Ingénieur d'études
Maison de la Recherche de l'Université Paris-Sorbonne
Bureau 410, 28 rue Serpente, 75006 PARIS
Tél 01 53 10 58 64
courriel : Jean-Marie.Houdayer@paris-sorbonne.fr

SERVICE DES DOCTORATS

<http://www.paris-sorbonne.fr/la-recherche/organisation-de-la-recherche/service-des-doctorats/actualites-4285/>

Accueil

Bureau D 303

Ouverture au public : Lundi au Jeudi : 10 h à 12 h / 13 h 45 à 16 h

Fermeture au public : Le vendredi

Responsable des relations avec l'ED 3– Littératures française et comparée

Sophie BEASSE - Bureau D 308

Tél. : 01 53 10 57 21 /

scolarite.doctorats3@paris-sorbonne.fr

Cotutelles internationales de thèses, codiplomations :

Amélie LOISEAU - Bureau D 308

Tél. : 01 53 10 58 90 /

contact.cotutelle@paris-sorbonne.fr

ECOLE DOCTORALE 3 DE L'UNIVERSITE PARIS-SORBONNE

Littératures françaises et comparée (Code ministère : ED 0019)

<http://www.paris-sorbonne.fr/la-recherche/les-ecoles-doctorales/ed-3-litteratures-francaises-et/onglet-1-3234/>

Directeur

Bertrand MARCHAL

Secrétaire

Feriel YOUNSI

feriel.younsi@paris-sorbonne.fr

Bureau D 407 (4^e étage)

01 53 10 57 59

Le doctorat sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20185/le-doctorat.html>

La mission Thèses de l'ABES

<http://www.abes.fr/Theses/Mission-nationale>

La **mission thèses** a été confiée à l'ABES en septembre 2010. Elle n'est pas liée à une application en particulier (STAR, STEP, Sudoc, theses.fr...) mais porte une vision d'ensemble sur la gestion documentaire des thèses afin de :

- mettre en œuvre la **politique de gestion documentaire** des thèses pilotée par le MESR (Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire – MISTRD) ;
- assurer les relations avec les **partenaires extérieurs** (déjà identifiés ou à venir, du domaine public ou privé) ;
- assurer la liaison avec le Ministère pour les fonctions qui n'ont pas été transférées à l'ABES (droit d'auteur, droit de l'information ...)

La Confédération des Jeunes Chercheurs

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/faq/rubrique.php?r=contratdoc>

La CJC (Confédération des Jeunes Chercheurs) est une association de loi 1901, **nationale et pluridisciplinaire**. Elle regroupe une **quarantaine d'associations** de doctorant-e-s et de docteurs, bénévolement impliqués dans la reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle. Au niveau national, de par son expertise sur le doctorat, elle est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, représentée notamment au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Au niveau européen, elle participe à la réflexion sur le doctorat et les jeunes chercheurs par l'intermédiaire de l'association **EURODOC**, dont elle est membre fondateur.

I. Quelques repères

I. 1. La maison de la recherche

La maison de la recherche accueille plusieurs services qui s'occupent des doctorants (accueil du service des doctorants, service de la cotutelle, allocation et CDU). Elle accueille aussi les services administratifs de cinq des sept ED de l'université et plusieurs bibliothèques.

Il est possible d'y réserver une salle pour la tenue d'un séminaire ou d'une journée d'étude. Cela se fait, après accord de la direction du CRLC, par mail auprès de l'adresse suivante : logistique.serpente@paris-sorbonne.fr. Il est également possible de réserver un vidéoprojecteur auprès de ce même service.

Une connexion wi-fi est disponible pour tous les étudiants avec identification par le numéro d'étudiant et le mot de passe utilisé pour la messagerie.

I. 2. L'école doctorale

Vous appartenez pendant la durée de votre thèse à une école doctorale, et à une équipe de recherche.

L'École Doctorale (ED) a un rôle majeur dans le bon déroulement du doctorat. Vous devez vous adresser à elle pour vous inscrire pédagogiquement en thèse chaque année, pour organiser votre soutenance, en bref, pour la plupart des problèmes administratifs hors règlement des frais de scolarité.

Elle organise une réunion d'accueil.

Elle assure la formation des doctorants en organisant des Journées de l'ED, une ou deux fois par an. C'est l'ED qui gère les divers financements versés aux doctorants, hors allocation. Vous devez vous adresser à elle **avant** vos déplacements si vous souhaitez vous faire rembourser, pour établir un devis prévisionnel. Notez que le remboursement s'effectue après le retour (compter un ou deux mois) et la remise de vos titres de voyage et diverses factures.

Consultez régulièrement le site de votre ED pour suivre les mises à jour :

École doctorale 3 : Littératures françaises et comparée (ED 0019)

Bureau D 407 (4^e étage) ; 01 53 10 57 59

Directeur : M. le Professeur Bertrand MARCHAL

Secrétaire : Mme Ferial YOUNSI feriel.younsi@paris-sorbonne.fr

<http://www.paris-sorbonne.fr/la-recherche/les-ecoles-doctorales/ed-3/presentation-3234/>

I. 3. L'équipe d'accueil

Définitions : UMR - EA

Les équipes de recherche (communément appelées aussi laboratoires de recherche, centres de recherche) sont des groupements de chercheurs, travaillant sur une même thématique, sur un même domaine scientifique. Elles sont de deux sortes : UMR, EA.

- UMR = Unité Mixte de Recherche. Point important : elle est rattachée au CNRS, et rassemble des chercheurs du CNRS et des enseignants-chercheurs de l'Université. L'UMR concerne parfois plusieurs ED d'une université, et exceptionnellement des ED de différentes universités. En règle générale, les UMR sont de dimensions plus importantes que les EA (en nombre de chercheurs surtout).
- EA = Équipe d'Accueil. Le CRLC est une équipe d'accueil. Comme une UMR, une EA regroupe des chercheurs travaillant sur des thématiques communes, mais elle n'est pas rattachée au CNRS. Elle est, comme l'UMR, soumise au contrôle et à l'évaluation du Ministère de la recherche. Elle définit tous les quatre ans jusqu'à cette année, et tous les cinq ans désormais, un projet de recherche définissant des axes et fixant des objectifs.

Les UMR comme les EA sont composées de chercheurs permanents, de doctorants et éventuellement de personnels administratifs. Le CRLC bénéficie d'un ingénieur d'études qui se

charge de son administration. Elles sont identifiées par leur nom (pour nous : Centre de Recherche en Littérature Comparée) et par leur immatriculation ministérielle (pour nous : EA 4510).

Quelle place pour les doctorants dans l'EA ?

Lorsque vous vous inscrivez en thèse, vous êtes automatiquement affiliés à l'unité de recherche à laquelle appartient votre directeur de recherche (pour vous, le CRLC). Vous siégez à l'Assemblée Générale du CRLC, qui a lieu une fois par an. Vous êtes représentés au comité scientifique par deux doctorants élus.

Dans tous les cas, dans vos démarches administratives, lorsqu'un numéro de laboratoire (ou d'unité de recherche) vous est demandé, renseignez celui du CRLC : EA 4510.

Votre équipe d'accueil, comme son nom l'indique, vous accueille en donnant à vos recherches un cadre scientifique, et en vous fournissant, sur le plan administratif et financier, une aide dans vos recherches.

Le site internet de votre EA dispose d'un annuaire de ses membres, qui offre une visibilité non négligeable à votre travail : mettre votre C.V. en ligne peut permettre à des personnes extérieures intéressées par votre sujet de vous contacter.

Vous êtes invités à vous y inscrire en donnant votre CV et votre adresse électronique à la directrice (Véronique Gély veronique.gely@orange.fr) et au secrétaire du CRLC (J-M Houdayer Jean-Marie.Houdayer@paris-sorbonne.fr).

I. 4. Quelques institutions importantes

Totalement indépendantes du CRLC, mais importantes pour tout chercheur en littérature comparée :

- **Conseil National des Universités (CNU), 10^e section**
Le Conseil national des universités est une instance nationale qui se prononce sur les mesures individuelles relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des professeurs des universités et des maîtres de conférences. La « section 10, Littératures comparées », a notamment pour mission de statuer sur la qualification des docteurs aux fonctions de maître de conférence en littérature comparée.
- **Société Française de Littérature Générale et Comparée (SFLGC)**
La SFLGC est une « société savante » qui a pour mission de travailler au développement de la Littérature générale et comparée en France. Son site comporte notamment un annuaire des chercheurs et des institutions comparatistes français ; une « Bibliothèque comparatiste » donnant des articles de référence sur différents domaines de la recherche littéraire ; l'actualité des manifestations comparatistes en France et ailleurs et des appels à contribution ; des informations utiles sur les programmes d'agrégation (bibliographies et articles). Elle donne aussi des informations sur l'entrée dans la carrière universitaire. Il vous est conseillé d'y adhérer.
<http://www.vox-poetica.org/sflgc/a>
- **Association Internationale de Littérature Comparée (AILC)**
C'est une « société savante » internationale. Vous en êtes membres de droit si vous adhérez à la SFLGC. Le prochain congrès de l'AILC, qui réunira environ 1500 chercheurs du monde entier, est organisé à Paris-Sorbonne par le CRLC, sous la responsabilité du Professeur Anne Tomiche, du 18 au 24 juillet 2013.
<http://icla-ailc-2013.paris-sorbonne.fr> ; <http://www.ailc-icla.org/site/>
- **Revue de Littérature Comparée (RLC)**
La *Revue de littérature comparée*, indépendante de la SFLGC, est une revue scientifique à comité de lecture international, de diffusion internationale, qui publie des articles en français et en anglais. Elle propose, ou résume, dans ses articles et ses comptes-rendus, des approches historiques ou méthodologiques, propres aux recherches comparatistes.
<http://www.klincksieck.com/revues/rlc/>

II. Le CRLC, cadre scientifique de votre recherche

La participation aux activités de recherche du CRLC est une composante essentielle de vos études doctorales. Les séminaires de recherche (parfois aussi les séminaires de Master) vous sont tous ouverts. Votre présence et votre contribution y sont attendues.

En fonction de la nature de vos recherches, vous pouvez choisir parmi les programmes mis en place par les enseignants-chercheurs, et/ou proposer vos propres thèmes.

Des représentants des doctorants siègent au conseil d'équipe.

Vous tous participez aux assemblées générales annuelles.

II. 1. Présentation du CRLC

Le CRLC est l'une des rares équipes d'accueil françaises consacrées exclusivement aux recherches en littérature générale et comparée. Il réunit des enseignants-chercheurs représentant les différents aspects, théoriques, chronologiques et linguistiques de cette discipline. Il a donné plusieurs présidents à la Société Française de Littérature Générale et Comparée : Pierre Brunel, Yves Chevrel, Danièle Chauvin, Anne Tomiche, et actuellement en 2011-2013 Véronique Gély.

Ses statuts sont consultables sur le site du CRLC (http://www.crlc.paris-sorbonne.fr/FR/Page_statuts.php)

Vous pouvez consulter le CV détaillé des enseignants-chercheurs sur le site du CRLC.

Direction : Il est dirigé par Véronique Gély, élue directrice par l'Assemblée générale du CRLC du 2 février 2012, approuvée par le Conseil scientifique de l'Université Paris Sorbonne du 11 avril 2012, et a pour directeur adjoint Jean-Yves Masson. Toute demande d'organisation de colloque, de journée d'étude, de manifestations scientifique et toute demande de financement de mission doivent être adressées à la directrice.

Secrétariat : M. Jean-Marie Houdayer, ingénieur d'études, fait le lien entre les enseignants-chercheurs, les doctorants et les différents services administratifs. Il aide les démarches administratives et pratiques des enseignants-chercheurs, des doctorants et des membres associés. Il seconde les directeurs dans l'ensemble de leurs tâches.

Webmestre : V. Gély est la webmestre du site Internet du CRLC.

Conseil d'équipe : il est composé de représentants élus des enseignants-chercheurs titulaires en activité, des enseignants émérites ou honoraires et des doctorants. Il se réunit autant que nécessaire, et au minimum deux fois par an : la première fois, au début du premier trimestre pour établir et voter le budget de l'année civile suivante ; la deuxième fois, au troisième trimestre (mai ou juin) pour établir le bilan de l'année universitaire et préparer la suivante ; notamment pour établir le calendrier des principales manifestations.

Assemblée générale : Elle se tient ordinairement une fois par an et réunit l'ensemble des membres du CRLC : enseignants-chercheurs titulaires affectés à l'université Paris-Sorbonne dont les travaux de recherche relèvent de la littérature comparée (quelle que soit la section du CNU à laquelle ils appartiennent) ; enseignants-chercheurs honoraires ou émérites qui ont exercé leur activité au sein du centre jusqu'à leur retraite ; enseignants-chercheurs en littérature comparée dont l'activité d'enseignement s'exerce dans d'autres universités et qui, n'appartenant pas à un autre centre de recherche, ont choisi de s'associer aux travaux du centre et ont été acceptés par ses membres ; des doctorants inscrits à l'université Paris-Sorbonne sous la direction de l'un des enseignants-chercheurs du centre ; ingénieurs d'études ou ingénieurs de recherche affectés à l'administration du centre. Elle approuve par un vote le bilan intellectuel et financier de l'année écoulée, puis les projets et le budget prévisionnel de l'année suivante, préparés par le directeur et le directeur-adjoint après consultation du conseil d'équipe. Elle élit tous les cinq ans le directeur et le directeur adjoint du centre.

II. 2. Organigramme de la recherche au CRLC pendant le prochain plan

1. TRADITIONS/MODERNITES, DES ANTIQUITES AU MONDE CONTEMPORAIN

	PR et MCF-HDR	MCF	PR émérites
1.1. <i>Antiquité classique : réceptions modernes et contemporaines</i>	Véronique Gély François Lecercle D. Millet-Gérard	Clotilde Thouret	P. Brunel J-L Backès Y. Chevrel
1.2. <i>Bible, esthétique littéraire et spiritualité</i>	D. Millet-Gérard Jean-Yves Masson		D. Chauvin Y. Chevrel
1.3. <i>GRAL : littératures européennes avant 1800</i>	François Lecercle Bernard Franco Véronique Gély	Clotilde Thouret	
1.4. <i>Modernités et avant-gardes</i>	Anne Tomiche Jean-Yves Masson	D. Perrot-Corpet M. Berthomier Anne Ducrey Stéphane Lelièvre Marthe Segrestin Judith Sarfati Lanter	D. Chauvin P. Brunel Y. Chevrel

2. POETIQUE ET HISTOIRE COMPAREES DES GENRES

	PR et MCF-HDR	MCF	PR émérites
2.1. <i>Théorie et critique littéraires ; théorie de la fiction</i>	Tous	Tous	
2.2. <i>Théâtre</i>	François Lecercle Bernard Franco	Clotilde Thouret Anne Ducrey Marthe Segrestin	P. Brunel
2.3. <i>Roman</i>	Anne Tomiche Véronique Gély Jean-Yves Masson	D. Perrot-Corpet J. Sarfati Lanter	P. Brunel
3.4. <i>Poésie</i>	Jean-Yves Masson Véronique Gély Anne Tomiche		P. Brunel D. Chauvin

3. TRANSFERTS, ECHANGES, RECEPTIONS

	PR et MCF-HDR	MCF	PR émérites
3.1. <i>L'Occident et le Monde</i>	Tous	Tous	
3.2. <i>Théorie de la traduction et de la réception</i>	Jean-Yves Masson	J. Sarfati Lanter	Y. Chevrel J-L Backès
3.3. <i>Littérature et musique</i>	Jean-Yves Masson	S. Lelièvre M. Berthomier	P. Brunel J-L Backès
3.4. <i>Littérature et arts plastiques ; littérature et esthétique</i>	Bernard Franco François Lecercle		
3.5. <i>Littérature et cinéma</i>		J. Sarfati Lanter	

4. LITTERATURE ET SCIENCES HUMAINES

	PR et MCF-HDR	MCF	PR émérites
4.1. <i>Études de genre (gender)</i>	Anne Tomiche Véronique Gély		
4.2. <i>Mythes littéraires, théories du mythe, mythe et histoire</i>	Véronique Gély Jean-Yves Masson	D. Perrot-Corpet	P. Brunel J-L Backès D. Chauvin
4.3. <i>Littérature, psychanalyse, philosophie</i>	Anne Tomiche Jean-Yves Masson	D. Perrot-Corpet J. Sarfati Lanter	

II. 3. Programme scientifique pendant le prochain plan

Les membres du CRLC se sont réunis de 2010 à 2013 autour d'un projet commun, l'organisation, dont Anne Tomiche assurait la coordination, du congrès mondial de l'AILC qui s'est tenu à la Sorbonne en juillet 2013, et dont ils avaient défini ensemble le sujet : « Le comparatisme comme approche critique » (<http://icla-ailc-2013.paris-sorbonne.fr>). Le CRLC y a co-organisé quatre ateliers :

- « Littérature et musique : méthodologies comparées »
- « Antiquité/Modernité: un laboratoire du comparatisme »
- « Histoire des traductions et histoire littéraire »
- « La littérature comparée - périodes anciennes ».

Dans la dynamique de ce travail commun, et dans l'intention de ne pas fractionner ni compartimenter la recherche de notre unité à l'intérieur de nos différents domaines de compétence, mais au contraire de la fonder sur une réflexion théorique à laquelle chacun de nous participe, nous avons choisi de structurer notre projet pour la période 2014-2018 autour de notions essentielles dans une réflexion sur le comparatisme : le partage et la confrontation.

Le partage est compris comme ce qui « donne à voir en même temps l'existence d'un commun et les découpages qui y définissent les places et les parts respectives » (Jacques Rancière, *Le Partage du sensible*, Paris, La fabrique-éditions, 2000). Il peut prendre la forme d'un même héritage reçu ou revendiqué, d'une même autorité reconnue ou au contraire contestée, ou d'usages partagés ou au contraire contestés par plusieurs cultures, par plusieurs œuvres. Il est en ce sens le domaine de définition par excellence d'une critique comparatiste attentive à déterminer et à dépendre le commun du propre, le même de l'autre, car il suppose l'existence préalable d'un objet ou d'un lieu commun, donc l'homologie. La critique comparatiste examine alors les différentes manières dont les cultures et leurs œuvres mobilisent un objet à l'origine identique : les confrontations sont l'objet qu'elle étudie. Mais lorsque cette existence préalable n'est pas avérée, alors le comparatisme devient, comme l'a montré Marcel Detienne dans *Comparer l'incomparable* (Paris, Seuil, 2000), une exploration expérimentale de l'analogie, une démarche problématisante et heuristique dont l'outil privilégié est une confrontation de situations historiques et culturelles que rien ne rapproche a priori, le seul lieu commun objectif étant dans le regard que porte sur eux celui qui fait la comparaison. La confrontation est alors la méthode, et non l'objet de la comparaison.

C'est dans la prise en compte d'une complémentarité et d'une tension entre ces deux notions que se définira donc notre projet scientifique, en tant qu'examen des **partages et confrontations**

1) des autorités (entre le traducteur et l'auteur ; entre l'auteur et le metteur en scène au théâtre ; entre le librettiste et le compositeur d'opéra ; entre un auteur premier et des auteurs seconds, ou entre plusieurs auteurs dans le cas des contes et des mythes etc.) ;

2) des héritages (canons littéraires et œuvres classiques, mythologies) ;

3) des usages et des représentations (réception ; esthétique ; idéologie).

Le projet du CRLC pour les années 2014-2018 est donc décliné en trois thèmes qui rencontrent en plusieurs points l'enquête menée dans le cadre du Labex OBVIL sur la valeur littéraire et sur la vie littéraire.

1. PARTAGE ET CONFRONTATION DES AUTORITES

Sont prévus ici trois ensembles de travaux, l'un portant sur la relation particulière à l'auctorialité et à l'autorité qui est celle du traducteur, un autre sur la manière dont le genre (*gender*) joue dans la définition de l'autorité, le dernier sur les représentations et les fictions de l'auteur dans les différents domaines de la production artistique.

1.1. Traducteur/auteur : projet d'un répertoire bio-bibliographique des traducteurs de langue française et d'une collection de « traductions comparées des grandes œuvres littéraires » (coordination : Jean-Yves MASSON)

1.2. Partages et passages genrés d'autorité ou : le genre des signatures (coordination : Anne TOMICHE ; collaborations : l'équipe de germanistes REIGNN et le centre des anglicistes VALE)

1.3. Représentations et fictions de l'auteur, au masculin et au féminin

* **Le personnage de l'auteur dramatique au théâtre du XVI^e au XXI^e siècles** (PRITEPS-CRLC: Clotilde Thouret)

* **La représentation du peintre et de l'art pictural dans le roman du XVIII^e au XXI^e siècle** (coordination : Bernard Franco)

* **Le personnage du compositeur et du musicien dans les œuvres littéraires et musicales, du XVIII^e au XXI^e siècle** (coordination : Stéphane Lelièvre)

* **Le roman de l'artiste : histoire et théories d'un genre** (coordination : Bernard Franco)

1.4. Fictions de l'auteur, au masculin et au féminin (coordination : Véronique Gély)

1.4. Partages de l'autorité (V. Gély et l'ensemble du CRLC)

2. PARTAGE ET CONFRONTATION DES HERITAGES

Les travaux de ce thème auront comme point d'articulation et de rencontre un colloque international programmé pour le printemps 2014 : *The Western Canon, vingt ans après*, en référence à la publication en 1994 du livre d'Harold Bloom, et aux très vifs débats que ce livre a suscités. Il s'agira d'évaluer l'intégration dans les « canons » européens et occidentaux d'auteurs et d'œuvres qui leur étaient au départ étrangers, mais aussi, réciproquement, de réexaminer la présence et le choix des « classiques », gréco-romains et européens, dans le monde occidental d'une part, d'autre part hors de l'Occident. Un ensemble de travaux, certains ponctuels, d'autres de plus grande envergure, continueront la réflexion entamée en amont de cette rencontre, qui sera aussi l'occasion d'une collaboration avec d'autres unités du PRES, notamment l'EA-VALE (anglicistes) et le CIEF (francophonie).

2.1. Antiquité/modernité : un laboratoire pour le comparatisme au sein de la mondialisation

2.1.1. Les classiques aux Amériques (coordination : post-doctorants et doctorants, Irena Trujic, Cécile Chapon, Roberto Salazar Morales sous la responsabilité de Véronique Gély) : colloque d'octobre 2013.

2.1.2. La valeur littéraire à l'épreuve de l'archipel : les écritures des Caraïbes et les études postcoloniales (CRLC : Cécile Chapon, doctorante/Véronique Gély ; CIEF : Romuald Fonkoua ; VALE : Alexis Tadié et CRIMIC (hispanistes)

2.2. Partages et transferts d'héritages européens

- 2.2.1. *Le théâtre français face à l'étranger (XIX^e-XXI^e siècles)* (coordination : Marthe Segrestin)
- 2.2.2. *D'un art à un autre et d'une langue à l'autre* (coordination : François Géa et Stéphane Lelièvre)
- 2.2.3. *Création et critique depuis les Lumières et le romantisme* (coordination : Bernard Franco)

2.3. La légitimation par les marges : bande dessinée et canon littéraire (coordination : Clotilde Thouret)

3. PARTAGE ET CONFRONTATION DES USAGES ET DES REPRESENTATIONS

Ce troisième thème verra le développement de deux enquêtes d'envergure et conçues dans la longue durée, l'une portant sur la « haine du théâtre », l'autre sur les différences entre les usages « littéraires » et les usages stratégiques de la fiction. À côté de ces deux grands ensembles, se continuera une enquête déjà engagée sur les innovations techniques au théâtre.

3.1. La haine du théâtre (organisation : François Lecercle et Clotilde Thouret)

- 1) Un séminaire de recherche, tenu pendant l'année 2013-2014 sur « La haine du théâtre »
- 2) Un colloque international sur les débats théoriques et les polémiques sur le théâtre, en octobre 2014 (3-4 jours) « La haine du théâtre : débats et polémiques (Antiquité-XIX^e s.) »
- 3) Un colloque sur la mise en œuvre, par les dramaturges, de ces débats, en mai 2015 (2 jours) : « La théâtrophobie en scène (XVII^e-XVIII^e s.) »
- 4) Un colloque sur les scandales de théâtre, en février 2016 (3 jours) : « Théâtre et scandale, de l'Antiquité à nos jours ».

3.2. « Dictionnaire des innovations techniques au théâtre » (Anne Ducrey)

- 1) séminaire de travail (automne 2014-juin 2016) sur « les scénographies contemporaines »
- 2) journée d'études (octobre 2016) sur « théâtre et image »
- 3) journée d'études (janvier 2017) sur « le son en scène »
- 4) colloque international (mai 2018) sur « matériel, immatériel sur scène ».

3.3. Fiction littéraire contre "storytelling" : un nouveau critère de définition et de valorisation de la littérature ? (Danielle Perrot-Corpet)

Un **séminaire transversal** sera consacré à la continuation des travaux théoriques sur le comparatisme, dans la continuation du Congrès de l'AILC, coordonné par A. Tomiche, sur « **Le comparatisme comme approche critique** ».

III. 4. La Bibliothèque du CRLC

Vous disposez, dans le bureau 410, en consultation sur place, ou emprunt sur demande argumentée, d'une précieuse bibliothèque de recherche spécialisée :

- ouvrages sur l'histoire et l'enseignement de la littérature comparée, dans plusieurs langues ;
- dictionnaires de la littérature, des mythes littéraires etc.
- études critiques dans plusieurs grands champs de la littérature comparée.

Vous pouvez pour la consulter prendre rendez-vous auprès du secrétariat du CRLC, ou vous présenter, du lundi au jeudi entre 10h30 et 18h, ou le vendredi matin.

III. 5. La Revue du CRLC : *Comparatismes en Sorbonne*

Comparatismes en Sorbonne est une revue à comité de lecture (ISSN 1962-8927), fondée en 2010 par Jean-Yves Masson, actuellement dirigée par François Lecercle, publiée par le Centre de Recherche en Littérature Comparée (EA 4510) de l'Université Paris-Sorbonne.

Elle publie des articles portant sur les littératures du monde, avec une orientation marquée vers la théorie de la comparaison.

Elle accueille les contributions de chercheurs extérieurs au CRLC.

Elle ne publie que des textes originaux.

Les articles peuvent être rédigés en français, en anglais, en allemand, en italien, en espagnol. Ils sont accompagnés d'un résumé en français et en anglais.

Elle publie un à deux numéros par année, organisés, usuellement, sous la forme de numéros thématiques, issus de séminaires de recherche, de journées d'études ou de colloques, et soumis à l'examen des comités. Plus rarement, elle accueillera, dans des numéros ou des sections de numéros « varia », des articles proposés spontanément.

Dans tous les cas, une fois anonymés, les articles sont soumis par le comité de rédaction, selon l'avis sollicité auprès des membres du comité scientifique, à la lecture de deux rapporteurs spécialistes du domaine concerné, dont l'un au moins est extérieur aux comités.

Le comité de rédaction est constitué par les professeurs et maîtres de conférences en exercice membres du CRLC, qui élisent en leur sein, tous les deux ans, un responsable de la publication.

Le comité scientifique réunit des universitaires de différents pays du monde, des universitaires français extérieurs au CRLC et les membres honoraires du CRLC

Un cadre administratif et financier pour votre recherche

Indépendamment de la rédaction de votre thèse supervisée par votre directeur de recherche, qui est évidemment votre activité de recherche principale, le CRLC, avec l'ED, vous aide dans vos autres activités.

Les ressources financières des EA sont issues d'une part d'une dotation annuelle de l'Université (financement récurrent) ; d'autre part des financements sur projets octroyés par des structures spécifiques, la principale étant l'ANR (Agence Nationale de la Recherche).

Outre ses propres programmes et projets, le CRLC est notamment partie prenante d'un projet de grande ampleur, celui du Laboratoire d'Excellence (Labex) OBVIL (observatoire de la vie littéraire-humanités numériques), dirigé par le Professeur Didier Alexandre, qui regroupe une UMR et plusieurs EA (<http://www.paris-sorbonne.fr/la-recherche/les-ecoles-doctorales/ed-3/labex-obvil/>)

Sur son budget récurrent, ou sur l'un de ses financements sur projets, le CRLC peut vous aider financièrement pour la publication de votre thèse ou des actes d'un colloque que vous auriez organisé, pour vos missions ou pour l'organisation d'une manifestation scientifique.

II. 1. Les publications

La publication et le doctorat : principes généraux

Au cours des années de thèse, le doctorant peut être sollicité pour des publications dans divers cadres, qui ne présentent pas de différence fondamentale avec les contextes dans lesquels un chercheur titulaire est amené à publier.

Il peut répondre à des appels à publication ou proposer directement une contribution à une revue.

Signalons que l'accord du directeur est dans tous les cas plus que conseillé.

À noter : les doctorants recrutés sur contrat doctoral à l'université Paris-Sorbonne se sont engagés, en signant leur contrat, à solliciter l'autorisation expresse de publication auprès de l'autorité hiérarchique. Il est en outre précisé que « toute publication ou communication du doctorant, liée aux travaux de recherche effectués dans le cadre de ce contrat, doit explicitement mentionner le nom de l'unité de recherche et de l'établissement ».

Concrètement, cela signifie que tous vos articles doivent être signés ainsi :

Prénom NOM, Université Paris-Sorbonne, Centre de recherche en littérature comparée (EA 4510)

Faut-il publier pendant sa thèse ?

Il est aujourd'hui conseillé, dans l'optique de la qualification par le Conseil National des Universités, et dans l'optique ultérieure des recrutements dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, d'avoir publié au moins un article/une communication dans un colloque/un chapitre dans un ouvrage collectif, etc.

C'est l'occasion pour le doctorant de faire connaître l'objet de ses recherches et de donner, avant sa soutenance de thèse, une certaine visibilité à son champ d'étude. Toute publication peut aussi être considérée comme un galop d'essai de certains thèmes traités ultérieurement dans la thèse, ou comme la possibilité de mettre en valeur un sujet intéressant mais éventuellement trop restreint ou trop marginal pour être traité dans le cadre de la thèse.

Il n'est néanmoins en aucune façon obligatoire d'avoir publié beaucoup avant sa soutenance. L'élaboration de la thèse est un travail à plein temps qui ne doit pas souffrir de la multiplication des chantiers annexes. Leur accumulation risque d'ailleurs de produire à la longue un résultat contraire à celui qui est recherché, en retardant l'achèvement de la thèse.

Pensez également à prendre en compte le fait que le CNU donne beaucoup plus de crédit aux publications réalisées en nombre raisonnable dans des revues à comité de lecture international (c'est-à-dire où la commission en charge du choix des articles est composée de chercheurs permanents venant de différents pays), qu'à une longue liste de publications sur toutes sortes de supports.

Enfin, il n'est pas conseillé de publier de trop longs passages d'une thèse avant sa soutenance, ni de publier sur des sujets trop éloignés de la thématique principale de sa recherche.

Avant toute publication, demandez l'avis de votre directeur et assurez-vous de ne pas entrer dans l'un de ces deux cas de figure.

Publier suite à une intervention dans une manifestation scientifique

La participation à un séminaire, à une journée d'étude ou à un colloque peut déboucher sur une publication de la recherche présentée. À moins que le doctorant ne soit lui-même responsable de l'organisation du séminaire, de la journée d'études ou du colloque, il ne lui revient pas de charge particulière pour la publication de son travail.

Seul impératif : respecter scrupuleusement les délais de retour des versions rédigées des interventions, et s'informer précisément des normes rédactionnelles du support dans lequel l'intervention sera publiée (pour éviter de devoir refaire soi-même plusieurs fois la mise en page, présentation bibliographique, etc., ou pire, d'imposer aux coordinateurs de la publication de devoir réaliser ce travail en plus de leurs autres tâches).

Dans le cas où le doctorant est lui-même organisateur de la manifestation scientifique et souhaite en publier les actes, il ne doit pas hésiter à s'adresser à son école doctorale pour bénéficier d'une aide financière et logistique, puisque la mission principale d'une école doctorale est l'aide aux doctorants ainsi que la valorisation de leur recherche. Il peut aussi faire appel à son EA.

Attention : si vous désirez publier les actes d'un colloque que vous avez organisé, il vous faudra demander l'aide d'un professeur pour solliciter un financement.

Publication de votre thèse

Le CRLC et l'ED pourront aider au financement de la publication de votre thèse. Si vous trouvez un éditeur, il demandera probablement une subvention, que prendront en charge l'ED et le CRLC, dans la mesure de leurs moyens, et en fonction de leur politique scientifique et budgétaire.

II. 2. Les missions

Une grande partie des travaux de recherche nécessite d'effectuer des séjours d'étude en France ou à l'étranger. L'ED et l'EA peuvent vous aider à financer ces missions.

Conditions générales

Il vous est possible d'obtenir des aides ponctuelles de la part du CRLC :

- pour co-financer votre participation à un congrès ou colloque, lié à votre projet de thèse ; dans ce cas, le financement est majoritairement assuré par l'ED ;
- pour co-financer l'organisation d'une journée d'études, d'un séminaire de jeunes chercheurs, d'un colloque de doctorants... dans ce cas, le financement est majoritairement assuré par l'EA qui fournit le cadre scientifique de vos activités.

Vous devez adresser vos demandes, soit par l'intermédiaire de votre directeur de thèse, soit directement à la Directrice du CRLC.

Ces demandes doivent être argumentées, chiffrées, et précises ; elles doivent mentionner les dates, lieu, sujet de la manifestation, le rapport avec la thèse (Voir Annexe 1).

Elles doivent surtout être faites à l'avance : le budget de l'EA pour l'année civile est établi au mois de novembre de l'année précédente. Les demandes présentées au dernier moment auront peu de chance d'aboutir.

Voyages et séjours d'étude

Vous pouvez par exemple avoir à consulter des ouvrages ou des archives dans des centres de documentation éloignés.

Si ces déplacements s'avèrent effectivement liés à vos recherches, et que vous avez l'accord de votre directeur, votre ED et votre EA peuvent en financer tout ou partie.

Attention : cela n'est en rien automatique.

Dans tous les cas, les demandes sont à faire bien avant le départ (et de préférence avant le 15 octobre de l'année précédente). Le secrétariat de l'ED établira avec vous un devis. Si les deux parties l'acceptent, sachez que vous aurez à avancer les frais et que les remboursements prennent souvent du temps (de l'ordre de plusieurs mois parfois).

Il est possible dans certains cas de demander une avance sur remboursement avant votre départ (une partie seulement et non la totalité des frais engagés).

Vous devrez fournir toutes les pièces justificatives pour les remboursements que vous attendez (cartes d'embarquement pour l'avion, factures pour les nuits d'hôtels et les frais divers, etc.) à votre retour. En cas de perte de ces justificatifs, il ne pourra être procédé au remboursement.

Enfin, si vous êtes moniteur ou avez une charge d'enseignement, vous devez impérativement pour tout déplacement hors de Paris durant l'année universitaire, même si ce déplacement n'affecte pas votre service d'enseignement, demander des ordres de mission valant autorisation d'absence. Ceux-ci sont disponibles sur l'intranet. Adressez-vous à votre secrétariat pour plus de précision. (Voir également l'annexe 1).

Participation à une manifestation scientifique (colloque, congrès)

Si le but du doctorat est évidemment de rédiger une thèse, le candidat a souvent l'occasion de participer à une ou plusieurs manifestations durant la durée de ses études.

Cette participation active est utile dans le cas où vous souhaiteriez poursuivre une carrière dans l'enseignement supérieur.

Les participations – sous forme de communication et/ou d'organisation – à des colloques internationaux et prestigieux sont les plus valorisées. De même pour les manifestations scientifiques donnant lieu à des publications puisque, dans ce cas, vous cumulez une communication et un article.

Pour connaître l'actualité des appels à communications, vous pouvez consulter notamment :

- le site de la Société Française de Littérature Générale et Comparée : <http://www.vox-poetica.org/sflgc/a>
- bien sûr le site du CRLC, qui organise de nombreux colloques internationaux, et contient de nombreux liens vers différents réseaux d'études littéraires et de sciences humaines : <http://www.crlc.paris-sorbonne.fr>
- le site Calenda, qui dépend du CNRS et regroupe toutes les disciplines : <http://calenda.revues.org/>
- le site Fabula : <http://www.fabula.org/> et le site Vox-poetica : <http://www.vox-poetica.org/> qui concernent tous deux la littérature.

II. 3. L'organisation de manifestations scientifiques : séminaires de doctorants, journées d'étude ou colloques

L'organisation d'un séminaire de doctorants, d'une journée d'étude ou d'un colloque est l'occasion de rencontrer d'autres doctorants ou chercheurs établis travaillant sur des sujets qui vous intéressent pour votre travail de thèse. L'organisation de tels événements est également une expérience appréciée par les commissions du CNU qui décident de la qualification des docteurs pour l'entrée dans la carrière universitaire.

Les séminaires de doctorants

Vous pouvez prendre l'initiative de l'organisation, seul ou à plusieurs, d'un séminaire de doctorants qui se réunit régulièrement autour d'une thématique commune. Vous devez pour cela vous adresser à la directrice du CRLC.

Les réunions (mensuelles, en général) peuvent avoir la forme d'une intervention, suivie d'un débat, ou être élargies à une journée d'étude.

Vous pouvez demander, gratuitement, la création d'un « carnet de recherche » pour votre groupe de jeunes chercheurs sur <http://hypotheses.org>
Le site du CRLC l'hébergera sous la forme d'un lien, comme c'est le cas pour <http://canon.hypotheses.org>

Les journées d'étude

Une journée d'étude rassemble en une journée ou une demi-journée des communications sur un thème commun. La présence de modérateurs est indispensable. Des chercheurs permanents de votre EA peuvent jouer ce rôle, mais vous pouvez aussi le proposer à des intervenants extérieurs. De même, si une journée d'étude regroupe généralement des doctorants d'une même unité de recherche, vous pouvez tout à fait élargir la liste des participants à des doctorants ou des chercheurs rattachés à une autre structure que la vôtre.

Si vous souhaitez organiser une rencontre entre chercheurs, la journée d'étude est l'événement le plus simple à mettre en place (comptez 3 à 6 mois entre le choix du thème et la tenue de la journée).

Voici quelques étapes nécessaires pour y parvenir :

- Trouver un thème assez large pour réunir un nombre conséquent de doctorants, et assez restreint pour conserver l'intérêt scientifique de la journée.
- Avoir l'accord de son directeur de thèse et de la direction du CRLC.
- Trouver des intervenants. Pour vous aider, vous pouvez consulter le Fichier Central des Thèses, en ligne.
- Trouver une salle (Maison de la Recherche, UFR, etc. Les demandes sont à faire plusieurs mois à l'avance).
- Trouver un financement : Une journée d'étude ne coûte théoriquement rien. Cependant, l'organisation d'un buffet et de pauses-café par exemple est à financer.
- Imprimer des affiches et des programmes.

Les colloques

Le colloque est un événement de plus grande envergure. Il se déroule généralement sur plusieurs jours et son organisation nécessite l'aide d'un professeur ou d'une association de doctorants.

Ce type de manifestation est assez complexe à organiser, même s'il bénéficie de soutiens financiers plus importants : les Fonds d'Intervention pour la Recherche (FIR) du conseil scientifique de l'Université, qui s'ajoutent aux financements des ED et EA. Notez que seul un enseignant chercheur peut en faire la demande : vous devrez donc faire « parrainer » votre colloque. (Voir Annexe 2).

Annexe 1 : PARTIR EN MISSION (DOCTORANTS)

En tant que doctorant, vous effectuez votre mission (voyage d'études, de participation à un colloque ou congrès) sous la responsabilité de votre directeur de thèse ou de la directrice du CRLC.

Si vous avez obtenu un financement (total ou partiel) de votre mission, vous devez impérativement effectuer les démarches suivantes :

LE PLUS TOT POSSIBLE AVANT LE DEPART

Présentez-vous au secrétariat de l'ED et au secrétariat du CRLC pour constituer votre dossier.

Selon les cas

- **Si vous êtes en contrat doctoral ou ATER à Paris-Sorbonne** : éditez le document « Ordre de mission » disponible sur l'application Mercure. Faire viser par le responsable des crédits. Faire viser l'autorisation d'absence.
- Complétez avec le Professeur responsable de votre mission **le document « convention pédagogique »** qui doit être signé par lui et par vous. Faire viser par le responsable des crédits (directrice du CRLC et directeur de l'ED). Dans le cas d'un voyage d'étude organisé pour plusieurs étudiants, utiliser **la convention voyage d'étude**.

Vous devrez avancer les frais de votre mission ; ils vous seront remboursés sur présentation des documents ci-dessous.

DEUX SEMAINES MINIMUM AVANT LE DEPART

Adresser l'ordre de mission (OM) et la CP (convention pédagogique), les pièces justificatives demandées au Service de la recherche, sous couvert du secrétariat de l'ED et du CRLC.

PENDANT LE SEJOUR

Gardez soigneusement toutes les pièces justificatives:

- billets de train et d'avion, factures, cartes d'embarquement
- factures d'hôtel, de restaurant, etc.

SANS ATTENDRE, DES VOTRE RETOUR

- remplir le document « état liquidatif de frais » (disponible sur intranet) accompagné de toutes les pièces justificatives. Le remettre au secrétariat de l'ED, qui fera signer et viser par les responsables des crédits (directeurs de l'ED et de l'EA).
- déposer au Service de la recherche l'état liquidatif de frais et les pièces justificatives. Après signature, le Service financier adresse cet état et les pièces justificatives à l'Agent comptable pour paiement.

ANNEXE 2 : ORGANISER UN COLLOQUE (DOCTORANTS)

ATTENTION : même si vous en êtes l'organisateur scientifique, **votre colloque sera placé sous la responsabilité administrative d'un enseignant-chercheur du CRLC (en principe, votre directeur de thèse)**, qui est seul habilité à signer les documents ci-dessous.

AU PLUS TARD UN AN A L'AVANCE

- 1) fixer une date, trouver une salle, obtenir l'accord de l'EA
- 2) constituer un comité scientifique et un comité d'organisation, rédiger l'appel à communications, le diffuser
- 3) chercher des sources de financement, donc établir un budget prévisionnel

Donner l'ensemble de ces informations au directeur de recherche (pour les doctorants) et à la directrice du CRLC, avec copie au secrétariat du CRLC (M. Houdayer).

ATTENTION : Pour obtenir des financements, des échéances sont à respecter ; en particulier:

- FIR : décembre et avril

<http://www.paris-sorbonne.fr/la-recherche/organisation-de-la-recherche/service-de-la-recherche/presentation-4790/>

- Région Île de France

<http://www.iledefrance.fr/appels-a-projets/recherche-enseignement-sup/91113-manif-scientifiques-hors-dim/>

- Ville de Paris

http://www.paris.fr/pro/2d3es-appels-a-projets/aide-a-l-organisation-de-colloques-reglement/rub_9537_stand_110348_port_23538

- 4) Si le colloque est co-financé par plusieurs établissements (différentes Universités, ENS etc.), c'est-à-dire si le CRLC reçoit pour le colloque une subvention, ou au contraire verse une subvention à une EA ou une UMR extérieure à Paris-Sorbonne, **une convention liant Paris-Sorbonne et chacun de ces établissements doit être établie.**

S'adresser pour cela au secrétariat du CRLC.

Cette convention entre les deux établissements détaille précisément les engagements des deux contractants. Elle doit être signée par le directeur ou le président de chaque établissement. Le versement de la subvention se fait sur facture émise au vu de la convention, puis ordre de reversement sur les crédits de l'équipe organisatrice.

AU PLUS TARD DEUX MOIS AVANT LA DATE DU COLLOQUE, IMPERATIVEMENT (délai nécessaire pour obtenir le visa du Trésorier Payeur Général, qui conditionne le mandatement des factures afférentes aux colloques) :

- 1) **Faire remplir par les futurs intervenants une fiche de renseignements, comportant notamment :**

- * leurs coordonnées
- * leurs besoins en hébergement et en frais de transport
- * les dates et heures précises de leurs trajets (pour pouvoir établir leurs ordres de mission)
- * le nombre de repas qu'ils prendront (sur le budget du colloque)
- * leurs besoins en équipements (projecteur etc.) pour leur communication

2) Etablir la demande de création d'un numéro de colloque (d'une « ligne budgétaire de colloque ») avec l'aide du secrétariat du CRLC, comportant :

a) Un programme détaillé du colloque

b) Une liste des intervenants avec leurs adresses

c) Un budget prévisionnel équilibré et l'ensemble des dépenses envisagées, couvertes par l'ensemble des recettes escomptées (subventions et frais d'inscriptions).

Ce budget doit :

- être signé par le responsable des crédits (Directeur de l'Ecole doctorale et/ou du CRLC)
- comporter le cachet du CR (« centre de responsabilité », ligne budgétaire) ou de l'Ecole doctorale

En cas de subventions extérieures, joindre systématiquement les notifications originales de celles-ci, accompagnées le cas échéant de la convention établie à cet effet (voir ci-dessus, 4).

En cas de subventions accordées par une Ecole doctorale ou un centre de recherche, joindre la lettre d'accord du responsable.

En cas de subventions du Conseil scientifique (FIR), joindre l'arrêté correspondant

3) Demander au service de la recherche la création d'un numéro de colloque qui vous sera communiqué pour engager vos dépenses.

Tous les colloques sont identifiés et suivis au sein d'un CR (« centre de responsabilité », ligne budgétaire) spécifique dans chaque Ecole doctorale.

Le Professeur qui parraine votre colloque devient le responsable direct de la ligne budgétaire affectée au numéro de son colloque ; il signera directement les documents ultérieurs, sans plus demander la signature du directeur de l'ED ou de l'EA.

AVANT LE COLLOQUE, UNE FOIS ATTRIBUE LE NUMERO DE COLLOQUE, ET LE PLUS TOT POSSIBLE

ATTENTION : NE JAMAIS engager une dépense de colloque sur la ligne budgétaire (CR : ED3 19D03) du CRLC, mais sur celle du numéro de colloque !
--

1) Réservations de restaurants, d'hôtels :

Demander des devis aux fournisseurs.

Etablir une proposition de commande, visée par le responsable des crédits (= le Professeur responsable du colloque, responsable également de la ligne budgétaire associée au numéro de colloque qui doit être mentionné dans la case « convention »), joindre les devis correspondants.

ATTENTION : Pour une réservation d'hôtel, l'ordre de mission de l'intervenant hébergé doit être joint au bon de commande.

Viser ou faire viser la proposition de commande par le Professeur responsable du colloque (pour les doctorants) et la confier au secrétariat du CRLC.

2) Frais de voyage et d'hébergement des intervenants extérieurs à Paris-Sorbonne :

Editer ou faire éditer par le secrétaire du CRLC, pour chaque intervenant, le document « convocation valant ordre de mission » accessible sur l'application Mercure et le faire viser par le responsable des crédits.

Deux possibilités :

- si l'intervenant fait l'avance de ses frais (cas le plus fréquent) : l'avertir de conserver tous ses justificatifs de paiement et de voyage ;
- l'intervenant ne fait pas l'avance des frais (cas exceptionnel) : remplir le document « proposition de commande » (intranet) pour réserver les billets de train, d'avion, les nuitées d'hôtel et, sous certaines conditions, les frais annexes. Viser ou faire viser (pour les doctorants) par le responsable des crédits. L'ordre de mission doit être joint.

AU MOMENT DU COLLOQUE

1) Remettre pendant le colloque aux intervenants extérieurs une enveloppe à l'adresse du secrétariat du CRLC, contenant les documents qu'il devra remplir :

- ordre de mission sans frais établi par son établissement d'origine ou attestation sur l'honneur ;
- « état liquidatif de frais » (accessible sur l'intranet) ;
- factures et titres de transport **originaux** (en cas de voyage en avion, joindre également les cartes d'embarquement) ;
- RIB ou attestation coordonnées bancaires ;
- photocopie de la carte d'identité ou du passeport.

2) Repas et prestations hôtelières :

- Lors de la livraison, vérifier la correspondance entre la fourniture ou le service reçu et celui commandé.
- Faire attester par le Professeur responsable de la ligne budgétaire du colloque le service fait sur la facture en signant et précisant la date d'effet de la livraison.
- Transmettre, sans délai, au secrétariat du CRLC.

3) Frais de voyage et d'hébergement des intervenants :

- Dès réception de l'envoi par les intervenants de l'enveloppe décrite ci-dessus (1) contenant l'« état liquidatif de frais » accompagné de toutes les pièces justificatives, et le faire signer et viser par le Professeur responsable des crédits.
- Transmettre, sans délai, l'« état liquidatif de frais », les pièces justificatives et l'ordre de mission au secrétariat du CRLC.